

# Voyage gratuit, sans ceinture garantie

La Préfecture de la Glâne a tranché dans le recours opposant des parents d'élèves à la ville de Romont



Les recourants espéraient obtenir la mise à disposition d'un minibus pour les élèves de 1H à 4H. Ces derniers continueront de voyager dans un bus TPF. © Alain Wicht-archive

## Charles Grandjean

Publié le 21 décembre 2021

Temps de lecture estimé : 4 minutes

**Bus »** Le contentieux autour des transports scolaires romontois se solde par un billet demi-tarif. Des parents d'élèves devront s'acquitter de 400 francs sur un total de 800 francs de frais de procédure. Ils avaient en effet recouru auprès de la préfecture contre une décision de la commune du 17 novembre 2020, qui leur refusait notamment la mise à disposition de minibus pour le transport des élèves de 1H à 4H et la gratuité des transports scolaires. Dans sa décision du 16 décembre, la préfecture ne remet pas en question

l'organisation des transports scolaires à Romont. En revanche, elle suit la conclusion des recourants sur la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants se rendant à l'école depuis le quartier de la Maula.

## Trajet semé d'embûches

Selon la préfecture, rien n'oblige la ville de Romont à mettre en place une desserte scolaire par minibus, garantissant ceintures et places assises à chaque élève, sur la ligne reliant le quartier de la Maula à l'école. «Le bus utilisé par les enfants des recourants est couvert par une concession cantonale et bénéficie ainsi d'exceptions découlant de la législation fédérale en ce qui concerne le port de la ceinture de sécurité et les places debout», a communiqué hier la préfecture. Concrètement, il s'agit de la ligne Lucens-Hennens-Romont exploitée par les Transports publics fribourgeois. Aucun mot toutefois sur le fait que le prolongement de cette ligne jusqu'à la Maula pour les écoles ne figurait pas à l'horaire public au moment du dépôt du recours. La loi scolaire stipule que le transport scolaire doit être gratuit du fait de la dangerosité du trajet. Or pour prendre sa décision, la préfecture a requis une expertise au Service de la mobilité (SMo). Celui-ci a établi plusieurs points dangereux sur le chemin piétonnier.

«Je suis content que cette décision tombe, même si je ne suis pas persuadé qu'elle règle définitivement l'affaire»

**Jean-Claude Cornu**

Le SMO a analysé cinq tracés à pied différents, au départ du quartier de la Maula, menant tantôt à l'école en ville, tantôt à l'école de la Condémine. Quels que soient les itinéraires, les constats s'apparentent au descriptif d'une course d'obstacles: éclairage entravé par les arbres, aménagements piétonniers manquants, absence d'îlots de protection, visibilité entravée par le stationnement, zone d'attente du bus inexistante, etc. Les zones de danger

se situent à tous les niveaux, jusqu'aux abords immédiats des écoles. Suffisant pour que la préfecture tranche en faveur de la gratuité des transports. Mais sans pour autant accorder aux recourants un effet automatique.

«Toutes les questions de remboursements éventuels devront faire l'objet d'autres procédures auprès de la commune», précise le lieutenant de préfet Valentin Bard, joint hier. A la commune donc de se charger d'éventuelles requêtes en gratuité des recourants ou d'autres parents d'élèves de la Maula, voire d'ailleurs.

## Possible recours

«Je suis contente qu'il y ait enfin une décision. Mais sur le fond, je ne peux pas m'estimer contente, réagissait hier Nathalie Granget, recourante. La préfecture met en avant la gratuité, alors que ce n'est pas le nerf de la guerre. A la base, nous demandons un minibus.» La Romontoise dit ne pas exclure un possible recours au Tribunal cantonal. Le délai de recours est de 30 jours, prolongé des fêtes du 18 décembre au 2 janvier. «Je suis content que cette décision tombe, même si je ne suis pas persuadé qu'elle règle définitivement l'affaire», réagissait le syndic. Jean-Claude Cornu n'avait pas encore eu le temps de se plonger dans la décision.

La problématique continue d'occuper la politique locale, depuis l'incident de l'élève de 5 ans blessé lors d'un freinage d'urgence d'un bus en 2019. «Pour le budget 2022, nous allons prendre en charge les abonnements des élèves de 1H et 2H», ajoute le syndic. Qui précise sur le cheminement scolaire: «Nous allons améliorer le plus rapidement la situation par rapport aux points les plus sensibles.» Un postulat du Vert'libéral Jean-François Roch, transmis en octobre à l'exécutif, demande d'étudier la faisabilité d'un système de transport séparé pour les élèves de 1H et 2H, voire 3H et 4H.

■